

# « JEUNES EN DIFFICULTÉ : AGISSONS AVEC EUX ET PAS SEULEMENT POUR EUX ! »

Vous souhaitez verser votre solde de taxe  
d'apprentissage à l'un de nos établissements ?

Connectez vous sur SolTéA à partir du 27 mai.  
Plus d'informations, rendez-vous sur notre  
site dédié.



[www.taxapprentissage.or](http://www.taxapprentissage.or)

## CONTACT

**Guillaume GAUTIER,**  
Responsable mécénat  
Coordinateur taxe d'apprentissage  
Région Nord-Ouest  
Tél. 07 64 58 19 30  
[guillaume.gautier@apprentis-auteuil.org](mailto:guillaume.gautier@apprentis-auteuil.org)



*Amandine en CAPA élevage  
équin au lycée professionnel  
Agricole Daniel Brottier*

# TAXE D'APPRENTISSAGE



*Leny, en CAP menuisier  
au lycée professionnel Saint-Michel*



Apprentis d'Auteuil - Direction régionale Nord-Ouest  
Fondation reconnue d'utilité publique

7 rue du Seil 44400 REZÉ  
Tél. 02 28 27 07 70

[www.grand-ouest.apprentis-auteuil.org](http://www.grand-ouest.apprentis-auteuil.org)

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises  
peuvent choisir l'affectation.  
Agissez pour la réussite des jeunes en difficulté, en versant  
votre solde aux établissements Apprentis d'Auteuil.



La confiance peut sauver l'avenir

La confiance peut sauver l'avenir

Apprentis d'Auteuil a la conviction que chaque jeune peut développer ses talents grâce à un accompagnement personnalisé englobant formation professionnelle, développement du savoir-être et insertion sociale.

Nos établissements ont besoin de votre soutien pour dispenser des formations de qualité, en tenant compte des besoins sectoriels, de l'émergence de nouveaux savoir-faire et de leurs exigences.



*"En tant qu'entreprise à mission et engagée sur nos territoires depuis 127 ans, nous avons la responsabilité d'agir pour permettre l'inclusion de tous et notamment des jeunes en difficulté. S'engager, via le versement de la taxe d'apprentissage, auprès d'Apprentis d'Auteuil, nous permet d'agir concrètement et localement en promouvant des valeurs communes de bienveillance, d'exigence et en permettant l'épanouissement de chacun(e)."*

**Constant Charier**  
Directeur des Ressources Humaines - CHARIER



*"Suscitez des vocations chez les jeunes, c'est très gratifiant. Un élève m'a récemment dit : 'Vous m'avez ouvert les yeux. Je veux devenir cuisinier.' Ça signifie qu'il a un projet d'avenir. C'est pour moi une réussite".*

**Richard Devos**  
Enseignant et directeur délégué au lycée hôtelier Daniel Brottier

## Soutenez les filières et les établissements Apprentis d'Auteuil de votre choix

### LP Victorine Magne (140 élèves)

UAI : 0141197A

14100 LISIEUX

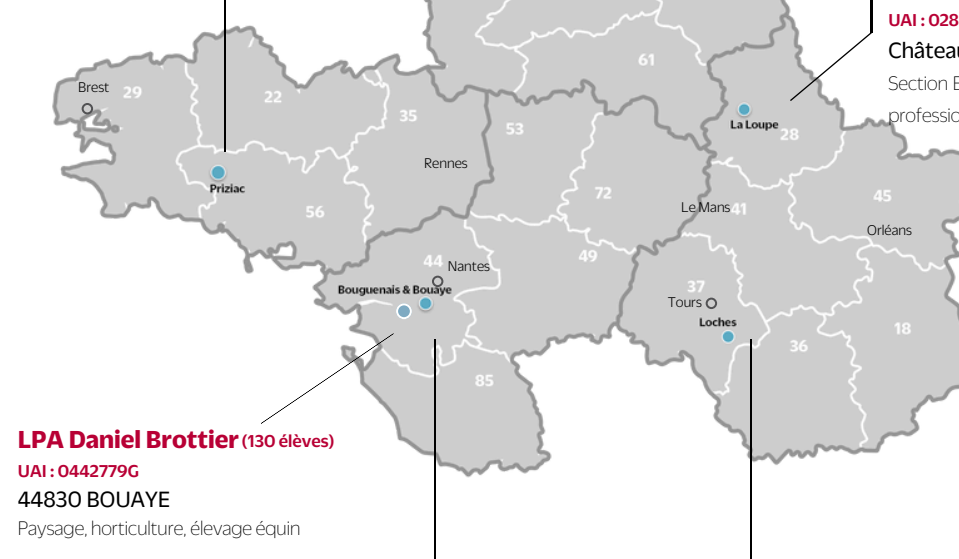
Menuiserie, maçonnerie, couverture, cuisine, service en hôtel-café-restaurant

### LP Saint-Michel (240 élèves)

UAI : 0560197K

56320 PRIZIAC

Boulangerie, pâtisserie, menuiserie, peinture, métallerie, électricité, mécanique auto, maintenance, graphisme, imprimerie



### LPA Daniel Brottier (130 élèves)

UAI : 0442779G

44830 BOUAYE

Paysage, horticulture, élevage équin

### LPH Daniel Brottier (140 élèves)

UAI : 0442071M

44340 BOUGUENAIS

Cuisine, service en hôtel-café-restaurant

### LPA Sainte-Jeanne d'Arc (100 élèves)

UAI : 0371259T

37600 LOCHES

Paysage, services aux personnes et vente

### LP Notre-Dame (380 élèves)

UAI : 0280684S

Château des Vaux, 28240 LA LOUPE

Boulangerie, pâtisserie, cuisine, service en hôtel-café-restaurant, menuiserie, peinture, électricité, maintenance des bâtiments, mécanique

### LHP Notre-Dame des jardins (160 élèves)

(160 élèves)

UAI : 0281101V

Château des Vaux, 28240 LA LOUPE

Paysage, horticulture, fleuristerie, vente, maintenance mécanique

### Collège Saint-François (160 élèves)

UAI : 0280741D

Château des Vaux, 28240 LA LOUPE

Section EGPA (Enseignement général et professionnel adapté)

Depuis 2023, le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (anciennement « les 13% ») est transféré aux URSSAF.

Les entreprises devront déclarer et payer le solde de leur taxe d'apprentissage (0,09% de la masse salariale N-1) via la DSN d'avril.

Vous gardez la possibilité d'attribuer votre solde de taxe d'apprentissage aux établissements habilités de votre choix.

La plateforme SOLTéA accessible à partir du 27 mai, vous permettra de désigner le ou les bénéficiaires de ce prélèvement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site dédié.

[www.taxapprentissage.org](http://www.taxapprentissage.org)